

Politique de Conformité de Covéa Finance

1. Rôles et responsabilités de la Fonction Conformité de COVEA FINANCE

En tant que société de gestion appartenant au Groupe COVEA, COVEA FINANCE est tenue de mettre en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à la nature de ses activités et aux risques auxquels elle est amenée à faire face.

Cette Fonction Conformité a pour ambition d'assurer le développement d'une culture conformité au sein de COVEA FINANCE tout en sécurisant le développement et la croissance des activités de la société.

Pour cela la Fonction Conformité assure un rôle de conseil et d'assistance au profit des équipes et de la direction de COVEA FINANCE afin de limiter le risque de non-conformité au sein de la société.

- Notion de risque de non-conformité :

La Fonction Conformité est en charge de l'identification des risques de non-conformité au sein de COVEA FINANCE.

Le risque de non-conformité se définit comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation de COVEA FINANCE, qui naitrait du non-respect des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la société, de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de la direction de la société.

- Notion d'obligations législatives ou réglementaires, normes professionnelles et déontologiques, instruction de la direction de la société :

COVEA FINANCE se doit d'adopter une organisation et des procédures internes conformes aux obligations législatives ou réglementaires. Ces obligations regroupent toutes les normes de droit national ou de droit européen susceptibles d'être applicables aux sociétés de gestion exerçant leurs activités en France (réglementation AMF ou ESMA, droit des sociétés, droit du travail, droit fiscal, droit comptable, réglementation relative à la protection des données personnelles, etc.).

COVEA FINANCE se doit également de respecter les normes de la profession édictées notamment par l'Association Française de la Gestion (règlements et codes de déontologie).

Enfin, la Fonction Conformité doit également prendre en compte les instructions formulées par la direction de COVEA FINANCE, en les intégrant dans le corpus des normes applicables.

2. Organisation de la Fonction Conformité

COVEA FINANCE a mis en place un dispositif de Conformité et de Contrôle Interne qui s'articule autour de quatre fonctions :

- La Fonction Conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
- La Fonction de Contrôle Interne en charge du contrôle interne permanent de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité ;
- La Fonction d'Audit Interne en charge du contrôle de 3^{ème} niveau, dit « contrôle périodique » ;
- La Fonction de Contrôle des Risques, en charge du contrôle a posteriori des risques de marchés, et intervenant en contrôle de niveau 1 bis.

Les missions et objectifs de chacune de ces fonctions sont définis dans des politiques ad hoc.

- Positionnement de la Fonction Conformité :

La Fonction Conformité est dirigée par un Responsable de la Conformité qui rapporte directement à la Direction Générale de COVEA FINANCE.

A ce titre, le Responsable de la Conformité adresse annuellement un rapport à la direction générale afin de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de la présente politique.

- Principales missions de la Fonction Conformité :

La Fonction Conformité intervient tout au long du processus de recensement et de maîtrise des risques de non-conformité, et plus particulièrement lors des étapes suivantes :

- Veille réglementaire, étude d'impact et accompagnement :
 - Réalisation de la veille des évolutions des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;
 - Réalisation de l'étude d'impact des évolutions des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;
 - Alerte de la direction et des opérationnels en cas d'évolutions et/ou d'impact sur l'organisation de la société ;

- Projets réglementaires et expertise :
 - Pilotage des projets réglementaires ou apport d'expertise sur les volets réglementaires et conformité des projets pris en charge par les métiers ;
 - Formation et sensibilisation des équipes aux exigences réglementaires ;
- Validation de la conformité des normes internes, avis et conseil :
 - Validation de la conformité des politiques et autres directives internes ;
 - Evaluation de l'opportunité de la mise en place de politiques, ou autres directives internes, et suivi de la mise à jour de ces politiques, ou autres directives internes en lien avec l'analyse régulière des risques de non-conformité et les travaux de veille réalisés ;
 - Conseil et assistance aux opérationnels concernés dans l'exercice de leurs missions afin qu'ils puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées conformément à leurs obligations professionnelles.

3. Interactions de la Fonction Conformité avec la Fonction de Contrôle Interne.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de Conformité et de Contrôle Interne de COVEA FINANCE, la Fonction Conformité travaille en coordination avec le contrôle permanent afin d'assurer le maintien de la cartographie des risques consolidée : identification, évaluation et mise à jour des risques de non-conformité par le pôle conformité Cible et consolidation et maintien de la cartographie globale par le Contrôle permanent.

Des comités de coordination récurrents sont également mis en place entre le Responsable de la Conformité et le Responsable du Contrôle Permanent afin de suivre les relations/échanges avec les autorités de tutelles, partager sur les avis de conformité réalisés ou communiquer sur les évolutions réglementaires et la mise en place des projets de transformation.

4. Interactions de la Fonction Conformité avec les métiers

La Fonction Conformité de COVEA FINANCE a pour ambition de développer une « culture conformité » au sein de la société. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des métiers pour tous les sujets relatifs à l'identification ou l'interprétation des lois, règlements, obligations professionnelles, ou instructions formulées par la direction (relatives à la conformité).

La Fonction Conformité peut donc être saisie par tout membres de la Direction ou par les responsables métiers de toute question entrant dans son périmètre de compétence. Dans le cadre de ces saisines, la Fonction Conformité est habilitée à fournir des avis de conformité et à formuler des conseils pour la mise en conformité avec les normes législatives ou réglementaires, professionnelles et déontologiques, ou les instructions de la direction en matière de conformité.

L'ensemble des équipes opérationnelles se doivent d'apporter leur concours afin d'assurer le bon déroulement des missions de la Fonction Conformité en s'attachant à :

- Protéger COVEA FINANCE contre tout risque de non-conformité ;
- Assurer une amélioration constante des processus et de la qualité de service fournie aux clients de COVEA FIANCE.

5. Interactions de la Fonction Conformité avec les régulateurs

En règle générale, les responsables des fonctions Contrôle Permanent et Conformité sont les interlocuteurs privilégiés des régulateurs (AMF, ACPR, CNIL, etc.), à ce titre ils assurent les interactions avec ces derniers en gérant la relation au quotidien.

En matière d'enquêtes menées par la Direction de la surveillance des opérations de marchés, les demandes sont adressées au responsable du Contrôle Permanent. Une gouvernance est mise en place entre le responsable du Contrôle Permanent, le responsable de la Conformité et le Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle pour partager les éléments de réponse à apporter.

Mise à jour à Paris le 21 novembre 2019